

OMPI



SCIT/SDWG/3/4
ORIGINAL: anglais
DATE: 10avril23003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

GRUPÉ DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA
DOCUMENTATION

Troisième session
Genève, 5 – 8 mai 2003

INVENTAIRE DES PRODUITS INFORMATIQUES MIS AU POINT
PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR LA DIFFUSION
DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (TAC HEN°32)

Document établi par le Secrétariat

1. Le 24 février 2003, l'Office de l'État pour les inventions et les marques de la Roumanie a soumis à l'examen au Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) le rapport relatif aux travaux réalisés par l'Équipe d'experts chargée de l'inventaire des produits informatiques. Ce rapport figure dans l'annexe jointe au présent document.
2. Les participants de la troisième session du SDWG seront informés verbalement de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe d'experts depuis le rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus ainsi que des derniers résultats.
3. *Le SDWG est invité à prendre note du contenu du présent document et du rapport verbal de l'équipe d'experts.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DEL'ÉQUIPE D'EXPERTS
CHARGÉE DEL'INVENTAIRE DES PRODUITS INFORMATIQUES

Introduction

1. En juin 2002, le SCIT plénier a décidé de créer une tâche relative à l'établissement d'un inventaire des produits informatiques mis au point par les offices de propriété intellectuelle et de constituer une équipe d'experts chargée de l'exécution de cette nouvelle tâche (voir le paragraphe 35 du document SCIT/7/17).
2. À la deuxième session du SDWG, qui s'est tenue du 2 au 6 décembre 2002, la délégation de la Roumanie a présenté un rapport sur les travaux réalisés en ce qui concerne l'inventaire des produits informatiques (voir l'annexe du document SCIT/SDWG/2/8) et a fait une démonstration du prototype pour l'inventaire en question.
3. En tant que responsable de l'équipe d'experts, la délégation de la Roumanie a proposé que le système mis au point par l'équipe d'experts bénéficie d'un appui du Bureau international, éventuellement dans le cadre du projet WIPONET, compte tenu des atouts en termes de connexion et de plates-formes informatiques.
4. Le SDWG est convenu que les membres de l'équipe d'experts participeront à une séance pré-production restreinte organisée par l'Office de l'État pour les inventions et les marques de la Roumanie. Il a invité les délégations qui ne participent pas à l'équipe d'experts mais qui souhaitent participer à cette séance pré-production à le faire savoir en envoyant un message à l'adresse de courrier électronique du SCIT.

État d'avancement

5. Depuis le mois de janvier 2003 – jusqu'au 21 février –, plusieurs représentants d'offices de propriété industrielle se sont mis en relation avec l'Office de l'État pour les inventions et les marques de la Roumanie afin d'être réhabilités, en tant qu'administrateurs de base de données (ABD) locaux ou utilisateurs inscrits, à essayer le système. Le fichier d'accès complet pour les ABD locaux des représentants des offices est disponible sur la page Web de la troisième session du SDWG (<http://www.wipo.int/scit>). Liens : Groupe de travail sur les normes et la documentation. Session : SCIT/SDWG/3).
6. Pendant la durée de l'essai, les utilisateurs inscrits ont été avisés des mises à jour de la base de données en fonction des besoins qu'ils ont indiqués dans le formulaire d'inscription.
7. Quelques corrections mineures ont été apportées à l'application afin de résoudre des problèmes indiqués par les participants. Par ailleurs, il a aussi été demandé de considérer les obtentions végétales comme un domaine de la propriété intellectuelle.